



MUNICIPALITE

Préavis 2011-2016 / N° 16

**Demande d'un crédit d'étude pour l'extension
du complexe scolaire du Martinet**

Rolle, le 31 octobre 2011

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour objectif d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 1'950'000.—, relatif au projet d'extension du complexe scolaire du Martinet.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une volonté municipale et régionale d'offrir de nouveaux locaux scolaires afin de répondre à l'augmentation démographique de la région et pour améliorer l'offre dans différents domaines intercommunaux, notamment l'accueil des jeunes (SESAME - Centre Socioculturel de l'arrondissement scolaire de Rolle) et la bibliothèque scolaire et intercommunale.

1. PREAMBULE

L'agrandissement du complexe scolaire du Martinet a fait l'objet d'un concours d'architectes en 2002-2003. Le projet lauréat du concours a servi de base à l'établissement du Plan Partiel d'Affectation (ci-après PPA) du Martinet Nord qui a été validé par le Conseil communal et les Services cantonaux en 2006.

L'introduction d'HARMOs (Harmonisation inter-cantonale en matière de scolarité obligatoire) ainsi que la mise en place de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale de Rolle et Environs (ci-après ASPAIRE) officialisée le 1er janvier 2010 (date d'entrée en vigueur des statuts) ont quelque peu donné un coup de frein au projet d'extension du complexe scolaire du Martinet.

Aujourd'hui, les besoins en locaux scolaires sont avérés. Ces dernières années, 3 salles de classe ont dû être créées dans le hall du Martinet « A » et 7 classes sont aménagées dans des containers provisoires pour répondre, en urgence, au besoin actuel. Compte tenu de l'augmentation de la population, le « programme des locaux » initial a été redéfini et confirme que la construction d'un bâtiment (Martinet D) s'impose.

Il regroupera l'ensemble des besoins scolaires confirmés et validés par la Direction des écoles et par l'ASPAIRE. Ce nouveau bâtiment intégrera également les locaux nécessaires au SESAME ainsi qu'une bibliothèque scolaire et intercommunale.

2. HISTORIQUE

Le préavis N° 11-2002, validé par le Conseil communal en date du 29 mai 2002, octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 388'000.— pour l'organisation d'un concours d'architectes en vue de l'agrandissement du complexe scolaire du Martinet.

Le concours, à deux degrés et selon la procédure ouverte des marchés publics, a été organisé en conformité avec le règlement SIA 142 (Société suisse des Ingénieurs et Architectes).

Le 1^{er} degré a enregistré 56 inscriptions et 34 projets ont été rendus. Après examen par le jury, 6 projets ont été retenus pour le 2^e degré. Le projet « Regard sur la ville » a été classé au 1^{er} rang. Les auteurs de ce projet sont le bureau d'architectes Philippe Péclard à Rolle et l'atelier d'architectes Fournier-Maccagnan à Bex. Les trois planches du concours sont annexées au présent préavis (voir annexes 1, 2 et 3).

Le projet lauréat prévoyait, outre la construction de deux bâtiments (Martinet « D » et « E »), un réaménagement du Martinet « C » et une requalification des surfaces entre les terrains d'athlétisme actuels et le Martinet « B », le long de l'avenue Général Guisan. L'évaluation financière faite en 2003 pour la réalisation de ces travaux s'élevait à Fr. 28'210'000.—.

Au mois de septembre 2003, la Municipalité déposait devant le Conseil communal le préavis N° 8-2003 pour l'obtention des crédits nécessaires à l'établissement du PPA Martinet Nord. En effet, le projet lauréat du concours « Regard sur la ville » ne pouvait être construit selon la réglementation en vigueur du Plan de Quartier (PQ) de la zone.

Le 21 mars 2006, le Conseil communal validait le PPA du Martinet Nord, dont un extrait est joint au présent préavis (annexe N° 4). Ce PPA a été approuvé par le Département cantonal le 18 juillet 2006.

3. CHOIX DES MANDATAIRES

Concernant le mandat d'architecture, le point 15 du règlement du 1^{er} degré stipulait les points suivants :

- « *Le maître de l'ouvrage admet de confier le mandat d'architecte pour la poursuite de l'étude et la réalisation à l'auteur du projet recommandé par le jury, selon l'article 23 du règlement SIA 142, cela sous réserve des accords de crédits correspondant par le Conseil communal.* »

Le mandataire principal pour la réalisation de l'extension du complexe scolaire est donc le lauréat du concours, soit le bureau d'architectes Philippe Péclard, Rolle, et l'atelier d'architectes Fournier-Maccagnan, de Bex.

Concernant les autres mandataires (ingénieurs civils, chauffage et ventilation, sanitaires, électricité), un appel d'offres public a été lancé fin 2003 conformément à la loi sur les marchés publics. Plus de 30 bureaux différents ont participé à cet appel d'offres public. Chaque offre reçue a été évaluée sur la base des critères préétablis et les différents adjudicataires sont les suivants :

- ingénieurs civils : GIN Groupement d'ingénieurs Küng Associés Lausanne SA et Jean-Paul Cruchon et Associés SA, Lausanne ;
- ingénieurs chauffage et ventilation : ER Energies Rationnelles SA, Echandens-Denges ;
- ingénieurs sanitaires : H. Schumacher ingénieurs conseils SA, Lausanne ;
- ingénieurs en électricité : Perrin et Spaeth, bureau d'ingénieurs conseils SA.

A relever qu'un des bureaux d'ingénieurs a fait recours (en 2003) auprès du Tribunal administratif. Sa requête a été rejetée. L'adjudication faite par la Municipalité a été confirmée à la mi-2004. Jusqu'à fin 2008, le projet n'a pas évolué, hormis la mise en place du PPA Martinet Nord.

A la fin de l'année 2008, et dans le courant 2009, une nouvelle planification des besoins en locaux scolaires, pour les secteurs primaire et secondaire, a été établie. Ce travail a été mené par la Municipalité, la Direction des écoles et les bureaux d'architectes. Cette nouvelle planification était basée sur les éléments suivants :

- prise en compte des enfants nés jusqu'en 2007 ;
- calcul des arrivées d'enfants suite aux emménagements dans les nouvelles constructions ;
- future mise en œuvre d'HARMOs, en délocalisant les enfants des CYT5 et CYT6 qui seront scolarisés en degré primaire.

Il en résulte, dans un 1^{er} temps, que seule la construction du Martinet « D » (bâtiment à proximité de la route des Quatre-Communes) est nécessaire. La réalisation du 2^e bâtiment, situé à proximité du chemin du Rosey, peut, quant à elle, être différée.

A la suite de cette nouvelle planification, le dossier a subi un 2^e coup de frein avec la mise en place de l'ASPAIRE et l'incertitude qui planait quant à l'implantation dans l'arrondissement de nouveaux collèges. Aujourd'hui, l'ASPAIRE a clairement confirmé à la Municipalité de Rolle le besoin de réaliser le Martinet « D », conformément à la planification établie en 2008.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Au cours des années 2010 et 2011, il a été admis par la Municipalité et le Comité de l'ASPAIRE qu'en plus des locaux scolaires, certaines activités à vocation régionale seraient implantées dans ce bâtiment, à savoir : d'une part le SESAME qui occupe actuellement une partie du bâtiment de la Colonie qui sera démoli dans le cadre de la réalisation de ces travaux et, d'autre part, une bibliothèque intercommunale qui sera conjointe avec celle scolaire.

Les objectifs et le programme des locaux sont présentés sur l'annexe N° 5 ci-jointe. Le planning (annexe N° 6) a été établi avec comme objectif la mise à disposition des locaux pour la rentrée scolaire 2015.

Dans le cadre du concours, le projet a été devisé en 2003. Ce coût, pour l'ensemble de la réalisation (bâtiments « D » et « E »), s'élevait à Fr. 28'210'000.—. Aujourd'hui, sur la base des différentes modifications demandées sur l'aménagement du bâtiment « D », en tenant compte de la non-réalisation du Martinet « E » et de l'augmentation des coûts entre 2003 et 2011, le budget estimatif établi par les architectes s'élève à Fr. 27'020'000.— TTC.

Est compris dans cette estimation l'ensemble du mobilier scolaire pour un montant supérieur à Fr. 2'000'000.— lequel devrait, en tout ou partie, être pris en charge par l'ASPAIRE, conformément aux statuts.

Il en résulte un coût estimatif d'environ Fr. 25 millions à charge de la Commune de Rolle pour la réalisation de ce bâtiment « D ».

Sur la base du budget estimatif, les mandataires ont établi une offre d'honoraires permettant de mener toutes les études nécessaires au dépôt d'un préavis de construction au Conseil communal. Le devis total s'élève à Fr. 1'950'000.— TTC.

Désignation	Prestations	DEVIS DU CREDIT D'ETUDE	
Architectes	3.31, 3.32, 3.33 et 4.41 (partielle) selon norme SIA 102	Fr.	1'220'000.—
Ingénieurs civils - géologue	3.31, 3.32, 3.33 et 4.41 (partielle) selon norme SIA 103	Fr.	140'000.—
Ing. CVSE	3.31, 3.32, 3.33 et 4.41 (partielle) selon norme SIA 108	Fr.	270'000.—
Géomètre, géologue et spécialistes	Physique du bâtiment, acoustique, qualité des terrains, etc.	Fr.	140'000.—
Reproduction	Frais reproduction mandataires sur base justificatifs	Fr.	50'000.—
Divers et imprévus	Frais de mise à l'enquête, pose de gabarits, etc.	Fr.	130'000.—
Total, TVA 8,0 % comprise		Fr.	1'950'000.—

Les prestations comprises dans le crédit d'étude sont basées sur les normes SIA et comprennent, entre autres, les prestations suivantes :

- établissement d'un **dossier complet d'avant-projet**, établissement des documents complémentaires nécessaires à une décision préalable des pouvoirs publics, établissement des principes constructifs et leur matérialisation, outre une estimation des coûts de l'avant-projet ;
- élaboration du **projet de l'ouvrage** avec prise en compte des propositions des professionnels spécialisés, et des exigences des pouvoirs publics et des Services techniques de la Commune, ainsi qu'une étude de détails et devis ;
- procédure de la demande d'autorisation : **mise à l'enquête** ;
- **appel d'offres** ; comparaison des offres, proposition d'adjudication.

Selon le planning ci-joint, les prestations décrites ci-dessus devraient permettre de déposer le préavis du crédit de construction à la fin du 1^{er} semestre 2013.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis 2011-2016 / N° 16 de la Municipalité du 31 octobre 2011,

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de Fr. 1'950'000.— TTC pour le financement des études pour l'extension du complexe scolaire du Martinet.
2. Autorise la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 1'950'000.— à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte N° 5200.5030.5 « Etude pour l'extension du complexe scolaire du Martinet ».
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans ; les amortissements et les intérêts de l'emprunt seront pris en charge par l'ASPAIRE.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 13 décembre 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Jean-Noël Goël



Le Secrétaire

Pascal Petter

Annexes : N° 1 à 3 : planches du lauréat du concours d'architectes
N° 4 : PPA Martinet Nord
N° 5 : projet du Martinet D
N° 6 planning général

1^{ère} séance avec la Commission : mardi 10 janvier 2012 à 18h.30 (salle Chinet)

Municipaux délégués : Mme Josephine Byrne Garelli et M. Denys Jaquet
Affaire N° 02-0046

